

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mille treize, le 12 mars à 19 h 00

Le Conseil Municipal d'Eyragues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Max GILLES, Maire.

Date de la convocation :
6 mars 2013

Conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Procuration : 2
Votes : 22

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2013

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, MARCEL David, LESCOT Vincent.

GAVANON Michel a donné procuration à MISTRAL Christiane, PANCIN Pierre a donné procuration à DELAIR Patrick.

Absents excusés : AMAT Bruno, TAORMINA Corinne, BOUCHET Aurélien, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 h 00.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 février 2013. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires administratives

1.1. Convention avec la CARAD pour l'organisation des transports scolaires (D)

Rapporteur : Max GILLES

La CARAD est désormais l'Autorité Organisatrice des Transports Urbains (AOTU) sur son Périmètre de Transports Urbains (PTU).

Certaines lignes de transports scolaires gérées jusqu'à présent par le Conseil Général et intégralement situées à l'intérieur du PTU sont donc désormais de la compétence de la CARAD.

Pour l'organisation de ces transports, la CARAD a décidé de s'appuyer, comme le Conseil Général, sur les communes exerçant le rôle d'Autorités Organisatrices de second rang (AO2) en application de l'article L 3111-9 du Code des Transports.

Pour cela, il est nécessaire de conclure une convention entre la CARAD et la Commune ayant pour objet de définir les engagements réciproques de l'AOTU et de l'AO2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

1.2. Personnel – modification du tableau des effectifs (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Délibération retirée de l'ordre du jour.

1.3. Dissolution du Syndicat Intercommunal pour la gestion du CES de Châteaurenard (D)

Rapporteur : Max GILLES

Par arrêté du 18 décembre 2012, Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône a procédé à la

dissolution du Syndicat Intercommunal pour la gestion du CES de Châteaurenard. Cet arrêté a été notifié à la Commune le 24 décembre 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette dissolution.

1.4. Désignation des représentants de la Commune au SIVVB (D)

Rapporteur : Max GILLES

Par délibération en date du 10 décembre 2009, la Commune d'Eyragues a adhéré au Syndicat Intercommunal du Vigueirat Vallée des Baux (SIVVB).

Toutefois, depuis son adhésion, la Commune n'a jamais désigné ses représentants au sein de cette structure.

Aussi, il convient aujourd'hui de procéder à cette désignation de deux délégués titulaires et deux suppléants.

Sont désignés, à l'unanimité :

Titulaires :

- M. André RICARD
- M. Eric DELABRE

Suppléants :

- M. Pierre PANCIN
- M. Max GILLES

1.5. Vidéoprotection – Approbation du projet et autorisation de lancement de la procédure d'appel à concurrence (D)

Rapporteur : Max GILLES

Suite à l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études du GRETA 34 en relation avec le référent sécurité du Département, plusieurs sites ont été retenus pour le déploiement d'un système de vidéoprotection sur la Commune.

Il convient que le Conseil Municipal approuve le projet qui lui sera présenté en séance et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de marché public pour la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et autorise M. le Maire à lancer une consultation pour la réalisation de cette opération.

2. Affaires financières

2.1. Débat d'orientations budgétaires 2013 (D)

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire présente le document budgétaire adressé à chaque conseiller.

Endettement : la commune présente un endettement peu élevé pour un capital restant dû fin 2012 de 2 652 405,31€. 6 emprunts restent en cours.

Il précise que pour faire face aux investissements importants de 2012, 2 emprunts ont été contractés auprès du Crédit Mutuel d'une part et de la Caisse des Dépôts et Consignations d'autre part pour un montant total de 1 300 000,00 €.

Investissement : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux prévus en 2013 sont ceux inscrits au programme du mandat. L'investissement s'élèvera à près de 4 793 000 € et concernera en priorité : l'achèvement de l'aménagement de la route de Châteaurenard, la création du bassin de rétention des Chênes Verts, la réhabilitation des bâtiments annexes de la propriété Michel, la construction du nouveau restaurant scolaire, la réhabilitation des voiries du centre ancien, divers travaux de voiries, de revêtements et de stationnement ainsi que l'acquisition de matériels.

Impôts locaux : Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de conserver en 2013 les taux votés en 2012.

Le Conseil Municipal valide les orientations proposées qui serviront de base à la préparation du budget primitif 2013 de la commune.

2.2. Attribution d'avances sur subvention (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est proposé d'attribuer une avance sur subvention aux associations suivantes :

- ECTE pour un montant de 3 000 €.
- Association Entre les fleurs et l'art pour un montant de 600 €.
- Association Saint-Maxime/Saint Bonnet pour un montant de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement des subventions indiquées.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Logements sociaux – Choix du bailleur social partenaire de la commune pour la réalisation des logements sociaux Lotissement La Fauvette et Terrain Van Hulle (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Suite à la consultation en vue de retenir un organisme de logement social pour la réalisation des opérations de construction de 14 logements sociaux Lotissement La Fauvette et 14 logements sociaux sur le Terrain VanHulle, les trois propositions suivantes ont été reçues par la Commune :

- Familles et Provence Bail Emphytéotique Administratif (BEA) sur les deux terrains et loyer capitalisé de 70.000 €.
- UNICIL Acquisition du terrain Lotissement la Fauvette pour un montant de 165 000 € HT et BEA gratuit pour le terrain Van Hulle.
- Un Toit Pour Tous : Acquisition des deux terrains pour un montant de 380 000 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société Un Toit Pour Tous et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux cessions.

3.2. Création d'une servitude pour l'alimentation électrique de la déchèterie (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Dans le cadre du projet d'aménagement de la déchèterie intercommunale, il convient d'autoriser la mise en place d'une servitude de réseau électrique au profit d'ErDF sur la parcelle communale cadastrée section BE n°64. ErDF devant installer un poste de transformation d'environ 3m² et les réseaux HT et BT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la mise en place d'une servitude au profit d'ErDF sur la parcelle BE n°64.

3.3. Avancement de travaux/projets (I)

M. le Maire et les adjoints en charge des travaux et projets listés ci-dessous font le point sur l'avancement de ces opérations :

- 3.3.1. Restaurant scolaire**
- 3.3.2. Route de Châteaurenard**
- 3.3.3. Espace Michel**
- 3.3.4. Boule Bleue**

4. Divers

Monsieur le Maire présente aux Conseil Municipal le programme des manifestations prévues sur la Commune d'Eyragues du 24 au 27 mai prochain dans le cadre de l'opération "transhumance" à l'occasion de Marseille-Provence 2013.

Monsieur le Maire informe également les conseillers municipaux que la cérémonie de pose de la première pierre du restaurant scolaire aura lieu le 6 avril prochain à 11h00.

Monsieur le Maire fait part de la création d'une nouvelle association de Danse de Salon.

Madame Yvette POURTIER rappelle au Conseil que le samedi 16 mars est organisée une soirée par les élèves du Lycée des Alpilles au profit de la lutte contre la mucoviscidose à la Salle des Fêtes.

Elle informe également que le 6 avril à partir de 14h aura lieu le parcours du cœur.

Madame Brigitte MIGNOT évoque de nombreux stationnements irréguliers sur les emplacements condamnés Avenue Gabriel Péri.

Monsieur le Maire indique que des verbalisations auront lieu.

M. André RICARD évoque des soucis dans la qualité du travail de l'entreprise chargée de l'entretien des espaces verts, des branches coupées n'ont pas été ramassées et ont causé des débordements de ruisseaux Chemin des Allées.

Monsieur Rémy GOLFETTO présente les devis relatifs à la sonorisation du Village et à la réédition des plans de ville et de l'indispensable eyraguais.

Madame Christiane MISTRAL indique que pour l'organisation de la journée entre les fleurs et l'art déjà 12 artistes et 10 horticulteurs se sont inscrits.

Madame Françoise BASNEL indique que le séjour au ski s'est bien déroulé.

Madame Yvette POURTIER fait part des remerciements de la famille PORCHER suite aux témoignages de sympathie qui leur ont été transmis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 52.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES